

Décharge 2011: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

2012/2183(DEC) - 11/09/2012 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP), accompagné des réponses du Centre.

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP).

À l'issue de cet audit, la Cour estime que **les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2011**, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier.

Elle estime également que les **opérations sous-jacentes aux comptes annuels** du Centre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont **légales et régulières** dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport confirme encore que le budget du Centre pour 2011 s'élevait à 18,83 millions EUR et qu'il employait 125 agents en fin d'exercice.

Le rapport comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière du Centre, accompagnées des réponses de ce dernier. Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

Observations de la Cour :

- reports de crédits : la Cour note que le taux excessif des reports de crédits opérationnels est contraire au principe budgétaire d'annualité ; il en va de même pour le nombre important de virements de crédits budgétaires, révélateur de faiblesses dans la planification et la programmation budgétaires ;
- octroi de subventions : le montant des subventions financées par le Centre au titre de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) s'élève à environ un million EUR/an. Les bénéficiaires ayant remis tardivement leurs rapports finals sur les activités correspondantes, la clôture des subventions pour l'exercice 2010 accusait un retard important.

Réponses du Centre :

- le Centre indique que l'essentiel du budget a été engagé avant fin juin 2011. En outre, vu leur nature, certains projets ont une portée pluriannuelle entraînant des reports de crédits en fin d'année.

Le Centre a toutefois mis en place un processus global pour surveiller l'exécution du budget ; sur la question des virements budgétaires, la Cour indique que ces derniers ne sont effectués que lorsqu'apparaît qu'ils sont indispensables (donc en fin d'exercice) ;

- en matière de subventions, le retard de paiement des subventions constaté en 2011 était une erreur et la direction a déjà pris toutes les mesures nécessaires afin d'éviter qu'il ne se reproduise.

Enfin, le rapport de la Cour des comptes reprend un résumé des **activités du Centre en 2011**. Celui-ci s'est notamment concentré sur les activités suivantes :

- poursuite des priorités du programme de travail de 2010 : i) inventaire des évolutions politiques dans les pays depuis 2010 ; ii) rapport exhaustif sur les politiques concernant les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs politiques stratégiques en 2014 ; iii) analyse comparative des mécanismes les plus efficaces et les plus efficaces de partage des coûts pour le financement de l'EFPP ;
- appui au développement et à la mise en œuvre d'instruments européens communs en matière de certifications : le Centre a notamment analysé les «rapports de référencement» de 14 pays dans le cadre du Cadre européen de certifications (CEC) ;
- poursuite de l'expérience réussie des *Web Europass* : depuis son lancement, 16,6 millions de curriculum vitae ont été créés en ligne (dont 5,8 millions en 2011). Pour accroître la cohérence entre les instruments européens, le Centre a organisé un atelier commun au Parlement européen et une conférence avec les partenaires sociaux sur leur rôle dans la mise en œuvre des instruments de l'UE en la matière ;
- organisation d'une Conférence sur la comparaison des méthodes permettant de prévoir la demande de compétences et d'un séminaire international sur l'anticipation et la mise en adéquation des compétences incluant la question liée aux migrations ;
- organisation d'une conférence de la présidence polonaise sur le développement des compétences des jeunes et réalisation d'un rapport sur l'orientation tout au long de la vie ;
- poursuite et fin de la mise à jour de l'inventaire européen de la validation (concernant 32 pays) ;
- incidence du Centre : des indicateurs clés montrent que les activités du Centre ont une incidence majeure puisque les travaux du CEDEFOP sont cités dans 105 documents stratégiques de l'UE et le nombre de mandats pour des contributions futures s'élève à 16.